

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 1<sup>er</sup> février 2016 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy  
M. Paul Audet  
Mme Lise Gosselin

Mme Manon Roy  
M. Gilles Deshaies  
M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Daniel Talbot. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **2016-02-20 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

### **2016-02-21 Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février 2016**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour du 1<sup>er</sup> février 2016  
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 11 janvier 2016  
Résolution: Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016  
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)  
AFFAIRES NOUVELLES  
Résolution : Don à la Société de recherche sur le cancer  
Résolution : Don au Centre Entraide Cancer et Vie  
Résolution : Fonds de développement des territoires  
Résolution : Demande d'appui de la bibliothèque  
Informations : Comité des loisirs de Ste-Praxède  
Informations : Archives  
Informations : Subvention AIRRL  
Informations : Plan de gestion des matières résiduelles  
Informations : Suivi dossier Ferme Rémavie  
Résolution : Paiement des comptes du 12 janvier au 1<sup>er</sup> février 2016  
Questions des élus et employés  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

### **2016-02-22 Dispense de lecture du procès-verbal du 11 janvier 2016**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Gilles Deshaies  
Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2016 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

### **2016-02-23 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2016**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2016.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **2016-02-24 Résolution: Don: Société de recherche sur le cancer**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
et résolu unanimement de faire un don de 50,00\$ à la Société de recherche sur le cancer.

Adoptée.

#### **2016-02-25 Résolution : Don au Centre d'Entraide Cancer et Vie**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
et résolu unanimement de faire un don de 75,00\$ au Centre d'Entraide Cancer et Vie.

Adoptée.

#### **2016-02-26 Résolution : Fonds de développement des territoires-volet projets structurants 2015-2016**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de demander une subvention de 2 725,00\$ dans le cadre du Fonds de développement des territoires-volet projets structurants, afin d'organiser la Fête des voisins de la Municipalité, au Centre de découvertes du Parc de Frontenac, le 11 juin prochain.

Ce projet se chiffrant à 3 925,00\$ consiste à donner un accès gratuit au parc la journée du 11 juin, afin de partager un repas communautaire. Outre les frais de repas, un montant de 2 000,00\$ de la subvention demandée servira à rembourser 80% du coût des cartes annuelles de nos contribuables, sur présentation d'une preuve d'achat.

Ce projet est réalisé avec la collaboration du Parc de Frontenac et du Comité des loisirs de Ste-Praxède.

La municipalité Ste-Praxède nomme la directrice générale, Mme Josée Vachon, pour signer les documents relatifs à la présente demande.

Adoptée.

### **2016-02-27 Demande d'appui de la Bibliothèque Municipale**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de faire un don de 200,00 \$ pour participer financièrement à l'organisation de leur activité soulignant le 10<sup>ième</sup> anniversaire de la bibliothèque municipale.

Adoptée.

### **Informations du Comité des loisirs de Ste-Praxède**

Les élus reçoivent la liste des activités du Comité des loisirs pour l'année 2016. Entre autres, un brunch sera organisé le 10 avril prochain et des billets seront en vente à la bibliothèque et au bureau municipal.

### **Informations : Archives**

La directrice générale informe les élus que les archivistes sont venus sur place 2 jours. Il y a lieu de faire valider un nouveau calendrier de conservation des documents car celui en vigueur à la Municipalité, datant de 1986, ignore bien des archives à conserver dont il est nullement question. Il y a donc lieu de réaliser et faire approuver un calendrier de conservation aux archives nationales. Le conseiller Gaétan Lapointe, suggère d'octroyer un budget supplémentaire pour réaliser ces travaux.

### **2016-02-28 Mandat au Centre d'Archives**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement d'allouer un budget supplémentaire de \$2,000.00 pour le classement des archives et la réalisation d'un calendrier de conservation qui devra être approuvé par les Archives Nationales du Québec.

Ce travail sera réalisé par le Centre des Archives de la Région de Thetford-MRC des Appalaches.

Adoptée.

### **Informations : Subvention AIRRL**

La directrice générale informe les élus des règles à suivre concernant l'obtention d'une éventuelle subvention dans le cadre du Programme AIRRL. Suite aux informations reçues, les élus choisissent de ne pas donner suite à ce programme.

### **2016-02-29 Programme de Réhabilitation du réseau routier local**

Il est proposé par Mme Manon Roy  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que le conseil renonce à participer au programme de réhabilitation du réseau routier local (AIRRL) puisque le montant de subvention est inconnu et si la municipalité en obtenait, celle-ci serait payable sur 10 ans.

Adoptée.

### **Informations : PGMR**

La directrice générale informe les élus sur l'élaboration du Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC des Appalaches et résume l'information reçue lors d'une assemblée tenue à la MRC le 20 janvier dernier.

A 19H35, la conseillère Mme Manon Roy se retire.

### **Suivi : Ferme Rémavie**

Les élus sont informés d'une correspondance que Ferme Rémavie a transmise à notre avocate à l'effet qu'elle n'acceptait pas le choix de notre arpenteur-géomètre et suggérait plutôt M. Michel Benjamin. Il est convenu que Me Odette Gagné, procureur de la Municipalité, adresse une demande à Ferme Rémavie afin d'obtenir un écrit de l'intérêt de l'arpenteur-géomètre Michel Benjamin à intervenir dans la procédure de mise en demeure de borner et les conditions de son éventuel mandat.

A 19H50, la conseillère Mme Manon Roy reprend son siège

### **2016-02-30 Paiement des comptes et prélèvements au 1er février 2016**

Il est proposé par Mme Manon Roy

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, au 1<sup>er</sup> février 2016, laquelle s'élève à 37 520,49\$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, sec.trés, dir gén. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions des élus et employés**

#### **2016-02-31 Équipement additionnel pour le défibrillateur**

Attendu que par la résolution portant le numéro 2016-01-13 la Municipalité acceptait de se procurer un défibrillateur de marque Philips, avec jeu d'électrodes supplémentaires et cabinet mural avec alarme intégrée, auprès de l'entreprise « Formation-Secours GPAM » au coût de 1 927,05 \$ taxes et transport en sus.

Attendu qu'au moment de commander le matériel, cette entreprise a informé la directrice-générale qu'il y aurait lieu d'ajouter un étui de transport, lequel protégerait le défibrillateur et faciliterait l'efficacité de l'appareil;

Attendu que si la municipalité se procure cet étui au moment de la commande, le prix est de \$104.00 au lieu de \$229.00;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'autoriser la directrice-générale à accepter la soumission majorée de Formation Secours GPAM, laquelle s'élève à \$2081.05 plus taxes, comprenant un défibrillateur de marque Philips, avec jeu d'électrodes supplémentaire, cabinet mural avec alarme intégrée et étui de transport et de protection.

Adoptée.

**Questions des personnes présentes**

**2016-02-32 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par Mme Lise Gosselin  
Et résolu unanimement de lever cette séance régulière à 20 h 30.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*